



## MONDE

## AUTRICHE

En 2023-2024, l'inspection du travail s'est fixée comme objectif prioritaire d'accompagner les entreprises dans la protection des salariés contre la violence au travail et de traiter les incidents de manière appropriée. Outre les blessures physiques, ce sont surtout les séquelles psychologiques qui peuvent être préjudiciables aux salariés. L'inspection du travail souhaite donc aider les entreprises dans la mise en place de mesures préventives. Plus de 60 inspecteurs du travail ont été formés et une information destinée aux employeurs et aux salariés vise à les sensibiliser aux formes de violence au travail.

## SUÈDE

Pour contribuer à long terme à un bon environnement de travail dans les entreprises, la mutuelle d'assurances Afa Försäkring investit chaque année dans des programmes de recherche. Récemment, plus de 2,34 millions d'euros ont été attribués à huit projets qui se dérouleront jusqu'en 2026, dont voici les thèmes :

- la création de conditions de travail durables ;
- l'exposition aux émissions des transports dans la vie professionnelle ;
- la lutte contre le stress éthique du personnel des urgences suite à la pandémie de Covid-19 ;
- l'exposition cutanée aux métaux allergènes et toxiques dans la fabrication de l'acier et des métaux avec un focus sur la fabrication additive et le traitement de coupe ;
- l'amélioration de la qualité de récupération des managers hospitaliers ;
- l'exposition au quartz et particules cancérogènes ;
- le soutien des managers face aux employés victimes de problèmes de santé mentale tels que la dépression et l'anxiété ;
- le prélèvement d'air autour des patients porteurs de bactéries résistantes.

## SÉDENTARITÉ AU TRAVAIL

## Le bureau à hauteur variable assis-debout plébiscité

Selon une revue de littérature scientifique réalisée par Santé publique France, l'utilisation de bureaux assis-debout individuels est la stratégie la plus efficace pour réduire le temps passé assis et ainsi lutter contre la sédentarité au travail.



© Patrick Delapierre pour l'INRS/2023

« LA SÉDENTARITÉ augmente [...] le risque de mortalité par maladies cardiovasculaires [...], le risque de maladies cardiovasculaires [et] le risque de diabète de type 2 chez les adultes », rappelle Santé publique France (SPF). Rester trop longtemps assis à son bureau serait également associé à un risque accru de cancer de l'endomètre, du côlon et du poumon et peut augmenter l'anxiété, la dépression ainsi que les troubles musculosquelettiques. Pour identifier le meilleur moyen de prévenir ces risques, l'agence nationale de santé publique s'est penchée sur les résultats de 28 études scientifiques publiées entre 2012 et 2022.

L'analyse de ces travaux consacrés aux effets des actions de lutte contre la sédentarité au travail montre que les interventions dites « environnementales » donnent les meilleurs résultats. En effet, le mobilier actif – bureaux assis-debout, sur tapis roulant ou avec pédalage – réduirait davantage la sédentarité que les stratégies dites « motivationnelles » qui consistent en de l'information par affiches, flyers, messages sur ordinateurs, entretiens, etc. Quant à certaines mesures dites « organisationnelles » (soutien managérial, réunions debout, heures de pauses actives, etc.), elles n'auraient tout simplement pas « d'effet significatif ». En outre, « les études suggèrent que, globalement, les postes de travail debout n'altèrent pas les performances cognitives », affirme SPF, qui nuance selon le type de mobilier actif.

Enfin, le mobilier actif n'étant pas la solution la plus simple et la moins onéreuse à mettre en place, SPF estime qu'une bonne alternative réside dans les incitations numériques invitant les travailleurs à se lever par des sollicitations à l'écran, vibrations ou bips qui, au contraire de la simple fourniture d'information, font preuve d'efficacité sur la réduction du temps passé assis. ■ D. L.

Pour aller plus loin, lire la brochure Les postures sédentaires au travail. Définition, effets sur la santé et mesures de prévention (ED 6494, INRS), en accès libre sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr).

## EAU OZONÉE

### L'INRS met en garde

Pour le nettoyage des locaux de travail, voire la désinfection, certains fabricants proposent des équipements et dispositifs utilisant l'eau ozonée. Dans la majorité des cas, l'ozone est généré par un procédé susceptible de former des produits chimiques dont certains peuvent être dangereux pour la santé des travailleurs exposés. L'INRS met en garde les entreprises contre l'utilisation de tels équipements et dispositifs et leur recommande de privilégier les procédés physiques ou chimiques classiques, et de sélectionner les produits les moins dangereux et les techniques de nettoyage les moins exposantes. Pour le nettoyage des surfaces des locaux de type « tertiaire », l'INRS a rassemblé ses préconisations dans le guide *Nettoyage des locaux de travail. Que faire ?* (réf. ED 6347, disponible librement sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)).

Pour aller plus loin : [www.inrs.fr/actualites/faq-nettoyage-entreprise.html](http://www.inrs.fr/actualites/faq-nettoyage-entreprise.html)